



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 6 novembre 2023 tenue au bureau municipal au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Martin Vézina → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
M. Hugo Lacroix → Conseiller
Mme Véronique Mathieu → Conseillère
Mme Nancy Paquet → Conseillère
M. Patrick Noël → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-11-01-00

La séance est ouverte à 20 h 00 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-11-02-00

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.....6374
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR6374
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL6376
 - 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 20236376
 - 3.2 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 octobre 2023....6376



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6376
4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois	6377
4.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : Règlement 510-2023 « établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2024 »	6377
4.3 Dépôt des états comparatifs	6378
4.4 Dépôt : Membre du conseil qui a participé à la formation « Éthique et déontologie des élus municipaux »	6378
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE	6379
5.1 Ajustement salarial : Service de prévention des incendies	6379
6. TRANSPORT	6379
7. HYGIÈNE DU MILIEU	6379
8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	6379
9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	6379
9.1 Demande adressée à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) : 1959 chemin Royal	6379
10. LOISIRS ET CULTURE	6380
11. CORRESPONDANCE	6380
12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS	6381
13. DIVERS	6381
13.1 Nomination : Officier du service de protection des incendies	6381
13.2 Octroi d'une aide financière : Association des bénévoles de l'Île d'Orléans	6381
13.3 Chœur de l'Isle d'Orléans : Campagne de financement 2023 - 2024	6382
13.4 Modification : Politique de reconnaissance des employés, des bénévoles et des pompiers volontaires	6382
14. PÉRIODE DE QUESTIONS	6383
15. LEVÉE DE LA SÉANCE	6383

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023

2023-11-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 2 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-11-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 octobre 2023

2023-11-03-02

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance extraordinaire le 12 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

3. Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 octobre tel que rédigé.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-11-03-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2023-11-04-01

4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 242 946,82 \$ pour le mois d'octobre 2023.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-11-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-04-02

4.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : Règlement 510-2023 « établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2024 »

Le conseiller François Pichette donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller François Pichette présente et dépose, en cette séance du 6 novembre 2023, le projet de règlement numéro 510-2023 tel que libellé, comme s'il était tout au long récité.

Ce projet de règlement a pour but de fixer la taxe foncière générale, les taxes d'améliorations locales, les tarifs d'améliorations locales, les modalités de paiement des taxes foncières, les tarifs pour les services municipaux, la compensation pour les services municipaux et l'abrogation du règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2023.

Il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2023-11-04-02



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

4.3 Dépôt des états comparatifs

2023-11-04-03

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal (article 176.4), le greffier-trésorier doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs ;

CONSIDÉRANT QUE le premier état comparatif déposé compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le greffier-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;

CONSIDÉRANT QUE le second état comparatif déposé compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état comparatif est déposé ;

CONSIDÉRANT QUE le second état comparatif déposé compare également les revenus et dépenses de l'exercice financier précédent, qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport budgétaire comprenant l'état comparatif des revenus et dépenses tel que prescrit à la Loi.

Document déposé : 2023-11-04-03

4.4 Dépôt : Membre du conseil qui a participé à la formation « Éthique et déontologie des élus municipaux »

2023-11-04-04

CONSIDÉRANT QUE la LEDMM prévoit que tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie offerte par une personne autorisée par la Commission municipale du Québec (CMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre d'un conseil doit, dans les 30 jours suivant sa participation à une telle formation, déclarer celle-ci à la greffière ou à la greffière-trésorière ou au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité qui en fait rapport au conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit tenir à jour sur son site Internet la liste des membres du conseil qui ont participé à la formation ;

Le greffier dépose les attestations de réussite de la formation pour l'ensemble des membres du conseil municipal et ce, conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ c. E-15.1.0.1).



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Document déposé : 2023-11-04-04

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Ajustement salarial : Service de prévention des incendies

2023-11-05-01

CONSIDÉRANT que l'attribution des salaires horaires applicables au personnel régie par la Loi sur les normes du travail doit être définie et approuvée par le conseil municipal ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver les modifications apportées au traitement du personnel telles que prévues au document 2023-11-05-01, le tout étant rétroactif au 1er janvier 2023.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-11-05-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. TRANSPORT

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Demande adressée à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) : 1959 chemin Royal

Monsieur le conseiller Martin Vézina manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

2023-11-09-01



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) par Monsieur Olivier Boucher, propriétaire du 1959 rue des Lilas, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Boucher désire agrandir sa propriété à l'arrière en faisant l'acquisition d'une partie du lot 6 364 423 ;

CONSIDÉRANT que cette parcelle est difficilement accessible pour le vendeur puisqu'elle se situe en haut d'une forte côte ;

CONSIDÉRANT que cette parcelle est laissée à l'abandon depuis plusieurs années et ne sera plus exploitée par le vendeur ;

CONSIDÉRANT que l'acheteur possède le lot contigu 6 364 424 et également une terre contiguë à l'Est, soit les lots 6 186 675, 6 186 097 et 6 186 096 ;

CONSIDÉRANT qu'il existe une grange sur le lot 6 364 424 et que le but est de conserver cette partie agricole en vue de faire pacager les animaux de l'exploitation agricole des acheteurs (Ferme La Relève S.E.N.C.) ;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle étendue de terre à pacage permettra à l'acheteur de cultiver son foin sur son autre terre, soit le lot 6 186 675 ainsi que sur une partie des lots 6 186 674 et 6 186 673 en location.

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Appuyer la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ par Monsieur Boucher telle que présentée 20 juillet 2023.
2. Transmettre une copie de la présente résolution au demandeur, à la CPTAQ et à la MRC de l'Île d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-11-09-01
ADOPTÉE À MAJORITÉ

10. LOISIRS ET CULTURE

11. CORRESPONDANCE

2023-11-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois d'octobre 2023 est déposée.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Document déposé : 2023-11-11-00

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2023-11-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13. DIVERS

13.1 Nomination : Officier du service de protection des incendies

2023-11-13-01

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de protection des incendies ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Nommer Mme Vicky Bélanger à titre d'officier du service de protection des incendies.
2. Transmettre une copie de la présente résolution à Mme Vicky Bélanger et M. Alain Turgeon, directeur du service de protection des incendies de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Octroi d'une aide financière : Association des bénévoles de l'Île d'Orléans

2023-11-13-02

CONSIDÉRANT que L'Association bénévole de l'Île d'Orléans (ABIO) est un organisme communautaire offrant divers services favorisant le soutien à domicile de personnes âgées, malades ou en difficulté, sur le territoire de l'île d'Orléans ;

CONSIDÉRANT qu'une quarantaine de bénévoles issus des six municipalités de l'île répondent aux services suivants : accompagnement-répit, accompagnement en fin de vie, aide à la compréhension de documents, dépannage, popote roulante, télé-bonjour, transport et visite d'amitié ;

CONSIDÉRANT que pour favoriser l'amélioration des conditions sociales des personnes dans le besoin sur le territoire, l'ABIO collabore avec divers organismes publics ou privés (ex. : CLSC, Centre d'action bénévole, Violence-Info, etc.) ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

CONSIDÉRANT que cette année encore, l'ABIO va offrir des paniers de Noël aux familles dans le besoin dans le cadre de la Guignolée 2023 ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Octroyer une aide financière de 1500 \$ à l'Association bénévole de l'Île d'Orléans.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-13-03

13.3 Chœur de l'Isle d'Orléans : Campagne de financement 2023 - 2024

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Chœur de l'Isle d'Orléans ;

Il est proposé par M. Hugo Lacroix
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Autoriser le versement d'une aide financière de 100 \$ au Chœur de l'Isle.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-13-04

13.4 Modification : Politique de reconnaissance des employés, des bénévoles et des pompiers volontaires

CONSIDÉRANT que la « Politique de reconnaissance des employés, bénévoles et pompiers volontaires » a pour objectif de reconnaître la contribution des employés et bénévoles au bon fonctionnement de la Municipalité, tout en favorisant la rétention de la main d'œuvre ;

CONSIDÉRANT l'inflation générale et la hausse des coûts des services de restauration ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

1. Approuver la politique de reconnaissance des employés, bénévoles et pompiers volontaires dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, en effectuant la modification suivante :
 - Remplacer le montant de 45\$ alloué pour le souper de Noël des bénévoles et des pompiers volontaires par le montant de 50\$.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-11-14-00

À 20 h 52, Monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 20 h 58. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-11-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et greffier-trésorier

¹ **Note au lecteur** : Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.